

LE CERAP ET LA PROMOTION DE LA "BONNE" GOUVERNANCE EN CÔTE D'IVOIRE

PRESENTE PAR:

**LE LABORATOIRE DE PROSPECTIVE SOCIALE
(LAPS/IDDH)**

Jeudi 19 septembre 2013, INADES-FORMATION

**"L'arme la plus puissante pour faire changer le monde est
l'éducation."**

Nelson Mandela

❖ **Table ronde 3 : les organisations de la société civile**

La table ronde 3 est destinée aux organisations de la société civile. A ce titre, elle enregistrera les communications du CERAP, de l'ONG Transparency Justice et de la Ligue Africaine de lutte contre la corruption. Ces OSC présenteront leurs expériences ainsi que les constats, les enjeux et les propositions de leurs initiatives en matière de bonne gouvernance.

Ces OSC présenteront leurs expériences ainsi que les constats, les enjeux et les propositions de leurs initiatives en matière de bonne gouvernance.

COMMUNICATION CERAP

Le CERAP est l'héritier (depuis 2002) de l'ancien INADES (Institut africain pour le développement économique et social) créé en 1962 au moment de l'accession de nombreuses sociétés africaines à l'indépendance politique. Le CERAP/IDDH est reconnu comme établissement privé d'enseignement supérieur par l'Etat ivoirien en vertu de la décision du 21 septembre 2005, et d'un arrêté du 06 octobre 2005, portant autorisation d'ouverture et de fonctionnement du CERAP/IDDH. Le CERAP est aussi une association depuis le 15 mars 2010.

L'action principale du CERAP en matière de bonne gouvernance est une action purement éducative, de formation des élites du pays des autres citoyens africains (rwanda, cameroun, burundi, Centrafrique, RDC), de renforcement des capacités des acteurs politiques et apolitiques sur les thèmes se rapportant à la gouvernance de façon générale. Cette action est plurielle, partant de la formation académique à l'accompagnement des OSC ivoiriennes, en passant par la production intellectuelle et les manifestations scientifiques. Pour revenir au sujet central, le concept de bonne gouvernance sur laquelle la communication du CERAP va s'appuyer est contenu dans le Plan National de Développement (*PND, 2012-2015*). Selon le PND, la bonne gouvernance repose sur l'aptitude des gouvernants à établir et à respecter un contrat de confiance basé sur la responsabilisation de **tous les acteurs** au sein de la société nationale. Elle se traduit par des déterminants comme :

- (i) l'obligation pour les gouvernants de rendre compte,
- (ii) la participation de toutes les parties prenantes au processus de prise de décision ;
- (iii) le renforcement de la démocratie et de l'État de droit ;

- (iv) la transparence des procédures dans la gestion des ressources publiques et leur traçabilité,
- (v) la prise en compte de l'équité¹ et la mise en œuvre de l'égalité des chances,
- et (vi) la valorisation de l'éthique².

selon cet outil qui constitue la boussole de l'Etat de Côte d'Ivoire, la gouvernance en Côte d'Ivoire a enregistré des acquis dans les domaines démocratique et institutionnel, administratif, économique et financier. Toutefois, de nombreux dysfonctionnements et certaines contraintes persistent. Dans la matrice d'action prioritaires du PND (2012-2015), en matière de gouvernance administrative et territoriale, l'Etat de Côte d'Ivoire rappelle que la gouvernance est insuffisamment assurée. par ailleurs, l'un de ses résultats stratégiques est que « *les populations vivent en harmonie dans une société sécurisée dans laquelle la bonne gouvernance est assurée* ».

Les TDR qui nous ont été soumis rappellent que le CERAP devra présenter son expérience, faire des constats, soulever les enjeux et, in fine, faire des propositions d'initiatives en matière de bonne gouvernance.

I. EXPERIENCES EN RAPPORT AVEC LES DETERMNIANTS DE LA BONNE GOUVERNANCE (PND)

A. formation académique

le classement du CERAP comme première université privée en Côte d'Ivoire par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique en 2012, année du cinquantenaire, est la cerise sur le gâteau qui marque une reconnaissance publique de la qualité de la contribution de l'institut de la dignité et des droits humains (IDDH) à l'éducation de la jeunesse en Afrique de l'ouest en général et en Côte d'Ivoire en particulier. La formation académique en Master

1 Terme philosophique se rattachant au droit naturel et à la justice naturelle, mais pour les économistes chargés de concevoir des mesures de politiques économiques ou sociales, l'équité se résume au respect de trois principes: égalités des chances pour tous les citoyens, justice commutative et justice distributive. les politiciens doivent veiller à l'équité fiscale entre tous les citoyens devant ou pouvant payer des impôts et des taxes. Cette répartition s'appuie sur trois principes fondamentaux:

- principe d'équivalence entre la contribution et les services consommés,
- principe de capacité de contribution où chacun donne selon ses moyens (Edgeworth)
- principe d'égalité de traitement pour des contribuables de même condition économique et sociale.

2 pour les économistes, le terme éthique a un seul sens: établissement de règles par les membres d'une profession ou corporation pour lui éviter le discrédit de l'opinion publique. Si le marché est théoriquement l'instrument d'optimisation dans l'affectation des ressources rares au processus de production, l'éthique se résume à quelques idées simples. Ce marché doit être absolument transparent, c'est-à-dire que l'information est disponible pour tous.

Dans un sens contemporain, le mot "éthique" tend à être préféré à la notion de "morale" pour désigner l'ensemble des choix fondamentaux établis, grâce à un dialogue raisonné, sur les grandes questions de société touchant tous les sujets (la vie, la mort, la famille, la maladie, le travail, la recherche scientifique, la coexistence des religions, les rapports entre les hommes et les femmes, etc.).

Ethique et Gouvernance et ses quatre filières: droits de l'homme et action humanitaire, éthique économique et développement durable (EEDD), gestion des conflits et paix, gouvernance et responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Les deux masters font la promotion des déterminants tels que définis par le PND:

- *La valorisation de l'éthique dans la formation académique* au CERAP se matérialise par des maquettes qui intègrent des éléments constitutifs d'unités d'enseignement, tel que par exemple l'éthique et culture générale (éthique générale, éthique économique et sociale, économie et philosophie politique); éthique et finance (transparence de l'information financière - banques, marchés financiers et financement du développement)
- *la valorisation de la gouvernance* se matérialise en Master 1 par les unités d'enseignement suivants: gouvernance et action publique (démocratie et état de droit; politiques publiques; critères et indicateurs de la gouvernance); gouvernance des sociétés (gouvernance mondiale - gouvernance, déconcentration, décentralisation et développement local, etc.);
- *la prise en compte de l'équité et la mise en œuvre de l'égalité des chances:* dans la formation académique au CERAP, précisément en Master 2 option Ethique économique et développement durable: le module sur le développement social durable prend en compte une telle dimension, à travers un point important sur l'autonomisation et la cohésion sociale (genre et développement, stratégies de lutte contre le travail des enfants)

B. *Formation de proximité (éducation de proximité) à travers la revitalisation des projets de terrain et l'appui aux organisations de la société civile*

- *le renforcement de la démocratie et de l'État de droit³ par l'éducation aux valeurs démocratiques:* On peut citer le projet d'éducation des jeunes à la culture démocratique, projet financé par l'Union Européenne de 2006 à 2008, et qui a permis la diffusion de deux volumes: volume 1 et volume 2; ces outils sont le fruit de plus d'une année de recherche et d'expérimentation. Dans l'avant-propos du volume 1, l'ancien Directeur de l'IDDH ne manque pas d'écrire que "**la démocratie est une question de valeurs qu'ils convient de connaître et de faire connaître, mais surtout de vivre et de faire vivre au quotidien**". Ces deux manuels ont été les principaux outils d'éducation des jeunes aux valeurs républicaines, sociales morales et éthiques. la méthode utilisée durant les animations est essentiellement participative. c'est pourquoi, les activités proposées mettent autant que possible, les participants en situation.

³ L'Etat de droit s'analyse comme une condition nécessaire à la réalisation de la démocratie qui, à son tour, peut le parfaire. la démocratie relève du politique, l'Etat de droit relève du juridique. celui-ci prescrit au moins deux principes: la primauté du droit et le respect des droits fondamentaux.

- *Appui au processus de participation des citoyens au processus de prise de décision et de gestion des affaires publiques locales:* l'expérience actuelle du CERAP se traduit par la signature d'un contrat de subvention entre l'Ordonnateur National du Fond Européen de Développement (FED) et le CERAP le 23 novembre 2013. Le projet LIANE a pour objectif spécifique l'amélioration des conditions cadre du travail des OSC, les accompagner, leur apporter des appuis conseils et des connaissances pour améliorer leurs performances organisationnelles et opérationnelles, afin qu'elles deviennent des interlocuteurs reconnus, informés et compétentes dans le renforcement de la démocratie et de la réconciliation nationale. Parlant donc de démocratie, il s'agira pour le CERAP d'accompagner les Initiatives de gouvernance et de réconciliation nationale. De façon concrète, l'Union Européenne apportera des subventions pour la mise en oeuvre des initiatives des OSC ivoiriennes (A travers des partenariats multi acteurs des OSC ivoiriennes), visant à améliorer leur implication dans la chaîne des politiques publiques, dans l'objectif de Consolider la Démocratie, promouvoir la Gouvernance et Faciliter le partenariat entre l'Etat et la Société Civile. Dans cet axe du programme LIANE, le CERAP aura encore à suivre ces initiatives en renforçant les capacités techniques et institutionnelles des OSC, afin qu'elles s'impliquent davantage et de façon professionnelle dans le développement local.
- *mise en oeuvre de l'égalité de chance:* afin d'éradiquer les pires formes de travail des enfants en Côte d'Ivoire et partout ailleurs, un projet intitulé "programme de renforcement des capacités des acteurs engagés dans la lutte contre le travail des enfants", notamment dans la domesticité et la cacao-culture (2012 - 2013), grâce à l'appui financier du BIT, avec en prime la publication d'un guide pratique.

C. Manifestations scientifiques et productions intellectuelles

Le CERAP organise des manifestations scientifiques de toute sorte: conférence-débat, forum, colloque (national, régional et international), avec la publication des communications des intervenants sur notre site internet (vendredi du CERAP), dans la revue *Débat*, *Courrier d'Afrique de l'Ouest* du CERAP, ou aussi dans actes spécifiques.

les Vendredis du CERAP sont par exemple un espace qui instaure l'esprit universitaire de débats dépassionnés où chacun peut exposer avec sérénité les thèses qui sont les siennes. Les communications des intervenants sont ensuite publiées sur le site du CERAP. Comme exemple, suite à l'adoption de la nouvelle loi sur le mariage, le CERAP a invité madame la Ministre de la communication (présidente de la Commission des affaires institutionnelles de l'assemblée nationale) et une Avocate, membre de l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI) à expliquer le contenu de la loi, permettant ainsi d'avoir les

informations dûment donnée par les spécialistes de la question, et aussi une invite aux dirigeants de rendre compte aux populations de leurs choix et décisions politiques

les forums-citoyens en partenariat avec la banque mondiale: Les forums constituent des lieux de débat contradictoire entre les spécialistes ou les personnalités intervenant dans ce domaine précis. le second forum portant sur le thème; "la restructuration de la dette publique: quels enjeux pour l'amélioration des conditions de vie des populations ivoiriennes?" dont les communications ont été publiées dans la Revue Débats.

On peut citer quelques articles se rapportant à la gouvernance de façon générale :

- L'article du professeur Ainoa Urbain: *Du principe de la gouvernance de la cité par la diplomatie coutumière ou discours sur la diplomatie coutumière*; dans le n°105 de la revue débat d'Afrique de l'Ouest, juillet août 2013, page 18 à 24: gouverner la cité en accordant une attention et un soin particuliers à la prévention et à la gestion des conflits, tel est l'objectif de la diplomatie coutumière, théorie mise au point par le professeur Ainoa Urbain, homme de lettre, fondateur et recteur de l'université Charles-Louis de Montesquieu, Abidjan. Selon lui, 2 E + CP + DC étant entendu que 2 E renvoie à Ethique et Esthétique, CP à Compétence et performance et DC à Diplomatie Coutumière.
- L'article de MR Anzoua Koffi Abou: *Au-delà de la restructuration de la dette publique: l'implication des populations dans les stratégies de lutte contre la pauvreté*; n°103-104 de la revue Débats, mai-juin 2013, page 57 - 60. numéro spécial qui a paru dans le cadre du second forum-citoyen organisé par le CERAP en partenariat avec la Banque Mondiale. Selon l'auteur, le processus de restructuration de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire doit impérativement tenir compte des aspirations de celles-ci, tant au niveau national qu'au niveau local. Dans le courant de pensée, un article du Directeur adjoint de l'IDDH, Lucien Koffi Kouadio: développement local: du concept à la réalité (n°91, janvier 2012, page 9 à 14) proposait déjà comment passer de la phase de conceptualisation à celle d'un développement local durable dont l'objectif est d'aider les populations à se prendre en charge pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Cependant, il rappelle que cette politique se heurte à certains obstacles notamment les détournements des projets de développement.
- MR. Pierre Ayoun N'dah: *l'action politique et l'éthique de la responsabilité*, n°86-87 de juillet -août 2011, page 37 - 41. qui a mis l'accent sur la nécessité de faire cohabiter politique et éthique pour une bonne gouvernance des Etats. Dans ce même numéro a été publiée la charte éthique du gouvernement à laquelle est soumise tout Membre du Gouvernement, charte signé le mardi 09 août 2011.

- Monsieur Kassimi Bamba, ancien Directeur des Editions du CERAP publiait en 2010 (n°78, sept. - oct. 2010, page 9 à 14), juste avant les élections présidentielles, l'article suivant: "*La constitution d'un état civil fiable en Afrique de l'ouest: une exigence de la bonne gouvernance*"; pour lui gouverner intelligemment, c'est connaître le nombre de personnes dont on a la responsabilité et prévoir leurs besoins en infrastructures administratives, routières, hospitalières, etc. Il dénonçait l'incapacité de l'Etat africain à archiver un état civil fiable, surtout dans les zones rurales, où, précisément, réside la majorité des populations. Il est aussi auteur d'une publication aux éditions du CERAP, *la gouvernance à l'épreuve de la corruption*, parue en novembre 2008. Il met l'accent sur les facteurs de la corruption en Afrique de l'Ouest, ses manifestations, les défis à relever, puis fait un zoom particulier sur l'engagement des religions dans la lutte contre la corruption.

II. CONSTATS

la gouvernance dans le développement local : ces constats sont tirés des ateliers de formations des OSC ivoiriennes (les autorités locales quelques fois conviées) dans les communes de Sassandra, Man, Bouaké et Korhogo, entre mai et juillet 2013, ateliers de formation dans le cadre du projet appui à l'insertion de la société civile dans la gouvernance locale⁴ (Search For Common Ground).

Les populations, constituées ou non en association, sont conscientes des réalités locales, des problèmes que rencontrent leurs collectivités locales, mais aussi le rôle qui peut être le sien. De façon unanime, les localités visitées rencontrent les mêmes besoins et difficultés en termes d'infrastructures locales (pas d'accès à internet à Sassandra), les difficultés à instaurer la démocratie participative locale, le manque d'emploi, l'absence d'investissements, les conflits fonciers et politiques constituant de véritables préoccupations locales. En leur posant la question de savoir quels sont les risques et les menaces auxquels ceux-ci seront exposés s'ils s'impliquaient davantage dans la gestion de la collectivité, de façon unanime, les participants ont évoqué les attaques verbales et/ou physiques, les dénigrements, les calomnies, les tentatives de corruption et de manipulation, les intimidations, etc.

Il ressort également de ces ateliers que les OSC présentes ont des besoins de suivi dans leur vie associative, dans leurs stratégies organisationnelles et techniques, n'étant pas toutes bien structurées, peu dotées de compétences internes et de moyens adéquats devant leur permettre de prendre part au développement local. Le projet LIANE initié par l'Union Européenne, et conduit par le CERAP, pourrait

⁴ Selon le PNUD, (2004), « *la gouvernance locale consiste en un ensemble d'institutions, de mécanismes et de processus qui permettent aux citoyens d'exprimer leurs intérêts et leurs besoins, de régler leurs différends et d'exercer leurs droits et obligations à l'échelon local. Une bonne gouvernance locale est fondée sur plusieurs piliers : la participation citoyenne, des partenariats entre des acteurs-clés à l'échelon local, la compétence transdisciplinaire des acteurs locaux, des sources d'information multiples, des institutions de redevabilité et une orientation en priorité en faveur des pauvres.* ».

être une alternative pour le renforcement des capacités stratégiques et techniques des OSC ciblées par cette présente formation.

III. QUELS ENJEUX DANS L'ACTION DE PROMOTION DE LA GOUVERNANCE?

Au niveau de la formation académique, il s'agit d'offrir essentiellement une formation intellectuelle fondamentale pluridisciplinaire, des formations aux enjeux de la bonne gouvernance, dans ses aspects juridiques, politiques et économiques, adaptés au besoins de la société actuelle. Le CERAP se veut un pôle de référence en matière de recherche et de formation de nouvelles élites imprégnées des enjeux de la bonne gouvernance face aux exigences d'une société moderne globalisée. Le CERAP ambitionne s'étendre sur tout l'étendue du territoire et ouvrir un premier cycle (2014 - 2015)

Au niveau de l'appui des OSC dans la gouvernance locale, il s'agit pour le LAPS, et avec le soutien de bien d'autres acteurs non étatiques, de suivre *l'effectivité des engagements de l'État de Côte d'Ivoire*⁵. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du PND (2012 - 2015), l'Etat s'est donné comme engagement la préparation et de la mise œuvre de la politique en matière de décentralisation, de développement local, de soutien et de contrôle des collectivités locales ainsi que de la mise en place de la politique de formation des élus et de la conduite de la politique de développement local. Dans son PND, l'État ivoirien entend renforcer la Gouvernance Administrative et Territoriale sur 4 années (2012 -2013 -2014- 2015). Pour garantir donc cette Gouvernance Administrative et territoriale (GAT), l'État entend mettre en œuvre de nombreuses actions en vue d'obtenir l'impact souhaité dans son action. Parmi les effets attendus de la mise en œuvre du PND, l'État prévoit que « *les populations participent au processus de développement local* ».

Ce tableau ci-dessous illustre les résultats et les actions

Résultat stratégique 1 : les populations vivent en harmonie dans une société sécurisée dans laquelle la bonne gouvernance est assurée		
Résultat s/Actions	Intitulé	Priorité des actions (UABC)
Impact	La Gouvernance Territoriale et Administrative est garantie	

⁵ Dans la mise en œuvre de son programme de Gouvernance démocratique sur l'ensemble du territoire national, le PNUD avaient comme **partenaires d'exécution** Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Ministère délégué à la Justice, Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques, Assemblée Nationale, Ministère de l'Intérieur, Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) ; et le SNGRC comme **partenaire institutionnel**.

Effet 1	Les populations participent au processus de développement local	
Extrant 1.1	Les capacités des autorités et des leaders d'opinions au niveau local sont renforcées en approche participative, en matière des droits de l'homme, du genre et du développement régional	U
Action 1.1.1	Former 1311 SG, 1500 Directeurs de la planification et Directeurs et Chefs de ST et 1000 Directeurs et Chefs chargés du développement des Collectivités Territoriales	A
Action 1.1.2	Former 95 Préfets, 114 SG de Préfecture et 498 SP	A
Action 1.1.3	Former 1311 élus locaux (Président des Conseils Régionaux et Maires)	A
Action 1.1.4	Former 2562 Directeurs et Chefs de Services Techniques et financiers	A
Action 1.1.5	Former les animateurs des groupements d'intérêt économiques, les ONG et les OSC au développement de l'économie régionale	A

L'engagement de l'Etat ne peut se faire sans les acteurs non étatiques qui pourront accompagner, voire matérialiser la volonté de l'Etat.

IV. PROPOSITION D'INITIATIVE EN MATIERE DE BG

Dans le cadre des actions de terrain (projet soutenu par les PTF), le CERAP entend participer à la préparation des OSC et des citoyens locaux à la gouvernance locale: Afin de booster les organisations de la société civile, ou des citoyens au niveau local, à prendre une réelle part dans la vie politique locale, la maîtrise des mécanismes de participation à la gouvernance locale constitue un enjeu fondamental. Dans le long terme, l'appui des OSC de ces localités pour qu'elle s'intéresse sincèrement constitue la manière efficace qui permettra de juger de l'efficacité des formations qu'elles ont reçues des deux dernières années. Le tableau suivant illustre l'essentiel des propositions dans le cadre de l'appui des OSC dans la gouvernance locale.

ACTIVITES SUSCEPTIBLES D'ETRE DEVELOPPEES	CONTENU DES ACTIVITES
Formation des OSC sur les mécanismes de gouvernance locale	<ul style="list-style-type: none"> - La concertation - La pétition - La participation aux réunions des collectivités

*ATELIER DE PARTAGES ET D'IDENTIFICATION DES ENJEUX DE GOUVERNANCE
ET DE CHANTIERS POUR LA CÔTE D'IVOIRE*

	<p>(la maîtrise des textes de base)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plaidoyer - La consultation - Le suivi des politiques publiques (locales comme nationales avec la création des districts) - Etc.
Vulgarisation du PND (2012 - 2015) Matrice d'actions prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - secteurs par résultat stratégique
Organisation territoriale décentralisée	<ul style="list-style-type: none"> - partie législative (ordonnances, lois) - partie réglementaire (décret)
Guide d'examen des documents budgétaires	<ul style="list-style-type: none"> - questions préliminaires d'ordre général - examen du programme triennal - examen du budget
Guide de la coopération décentralisée en Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> - cadre légal de la coopération décentralisée - acteurs de la coopération décentralisée (parmi lesquels les ANE) - comment établir des relations de coopérations décentralisées?
Les budgets des collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - préparation du budget - exécution du budget - analyse du budget
Connaître les institutions locales	<ul style="list-style-type: none"> - évolution de la décentralisation <p>LA COMMUNE</p> <ul style="list-style-type: none"> - le conseil municipal - la municipalité - le maire et ses adjoints <p>LA REGION</p> <ul style="list-style-type: none"> - le conseil régional - le bureau du conseil régional - le président du conseil régional - le conseil économique et social régional <p>LE CONSEIL NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</p> <ul style="list-style-type: none"> - rôle⁶ et composition

LE CERAP VOUS REMERCIE POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION

⁶ Au niveau national, il existe plusieurs mécanismes de gouvernance publique. La loi de décembre 2012 (article 137 et 138) prévoit un Conseil National pour le Développement des Collectivités Territoriales (CNDCT) qui est un organisme consultatif chargé notamment de :

- de donner des avis sur la législation et la réglementation concernant les collectivités territoriales ;
- d'étudier et de proposer au Gouvernement les moyens à mettre en œuvre pour promouvoir le développement et le bon fonctionnement des collectivités territoriales ;
- de suivre toutes les questions se rattachant aux libertés locales.